Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

En raison de la sécheresse, les feux sont interdits en forêt

En raison de la sécheresse de ces dernières semaines et de la faible décomposition des feuilles mortes de l'automne 2006, le danger d'incendies en forêt et dans les roselières est particulièrement important.

En conséquence, et en application de la loi forestière, le Département de la sécurité et de l'environnement a pris la décision d'interdire tout feu ou barbecue en forêt, à moins de 10 mètres des lisières, ainsi qu'à proximité des roselières. Cette décision est applicable immédiatement et jusqu'à nouvel avis.

Par ailleurs, les allumettes, cigarettes ou mégots doivent être soigneusement éteints avant d'être jetés.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 25 avril 2007

DSE, M. Patrik Fouvy, chef de la section gestion forestière, service des forêts, de la faune et de la nature 021 316 61 49.